

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DU CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

Séance du vendredi 20 mars 2026

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date de la convocation :
16 mars 2026

Date d'affichage :
16 mars 2026

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Romane DEPARDAY, Marina DUPUY, Isabelle MICHARD, Nalia MICHOUX Evelyne MILLEREUX, Messieurs Michel CANTENEUR, Laurent GERMAIN, Cyril JOUNEAU, Julien JOURDAINE, Philippe LEVIEUX, Benjamin RONDIER.

Excusés avec pouvoir : Nadia MARDON pouvoir à Caroline ARTHU

Excusés sans pouvoir : Jean-Michel MARTINAT

Secrétaire de séance : Romane DEPARDAY

DELIBERATION N°2026-13

Objet : Détermination du nombre d'adjoint.

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Il vous est proposé de porter à trois le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la détermination à trois postes le nombre d'adjoints au maire.

Le secrétaire de séance
Romane DEPARDAY

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

23 MARS 2026



Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 20 mars 2026

Le Maire,
Marina DUPUY

